

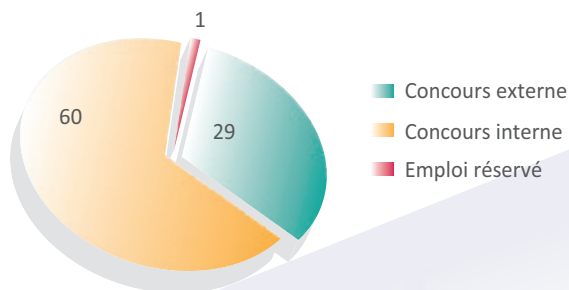
Observatoire de la formation

24^e promotion de lieutenants pénitentiaires

À retenir

- 92 élèves sont entrés en formation le 1^{er} juillet 2019 pour une durée d'un an. 90 d'entre eux ont répondu à cette enquête, soit un taux de réponse de 98%.
- La promotion compte 48 femmes et 41 hommes¹, âgés de 33,4 ans en moyenne.
- 29 élèves ont intégré la promotion par concours externe, 60 par concours interne et une personne *via* les emplois réservés.
- Près de 90% des élèves possèdent le baccalauréat.
- Leur principale motivation réside dans les fonctions d'encadrement et de management pour les internes, et l'attrance pour le métier et le milieu carcéral pour les externes.

Graphique 1 : Répartition des élèves par modalité d'accès à la formation - Effectifs



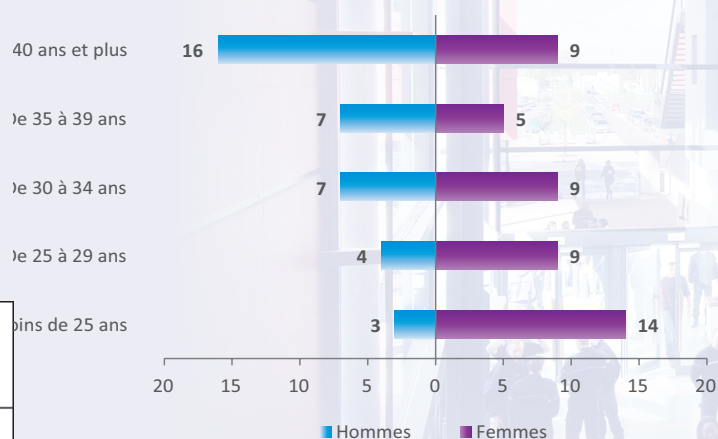
Parmi les 90 élèves lieutenants, 60 ont été recrutés par concours interne. Les autres élèves ont intégré la formation via le concours externe (29 élèves) ou par le biais des emplois réservés (1 élève). Ce dernier a été rattaché aux élèves externes pour le reste de l'analyse, afin de garder l'anonymat de ses réponses.

Le genre est très dépendant de la modalité d'accès : les externes comptent 22 femmes et 8 hommes, tandis que chez les internes, les hommes sont davantage représentés (33 contre 26 femmes).

Profil sociodémographique

La 24^e promotion de lieutenants compte 90 personnes, dont 48 femmes et 41 hommes¹.

Graphique 2 : Répartition des élèves par genre et par catégories d'âges - Effectifs

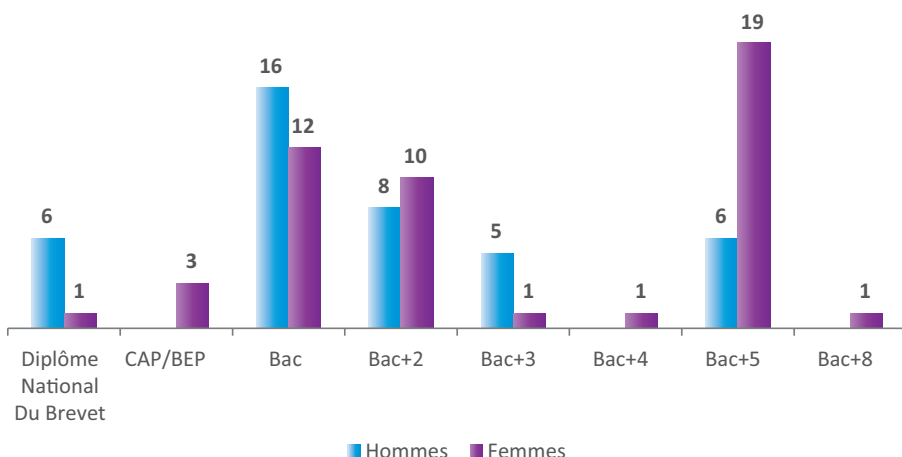


Les élèves sont âgés de 33,4 ans en moyenne, le plus jeune ayant 22 ans et le plus âgé 48 ans. Les femmes sont beaucoup plus jeunes que leurs collègues masculins : 30,7 ans contre 36,8 ans en moyenne.

La pyramide des âges permet de constater que les hommes et les femmes de la promotion ne se répartissent pas de la même manière dans les différentes tranches d'âges. Globalement, plus les âges augmentent, moins les femmes sont présentes, tandis que chez les hommes, c'est la logique inverse qui est observée.

¹ Un élève n'a pas répondu à la question sur le genre.

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu selon le genre – Effectifs



Les élèves ont très majoritairement obtenu le baccalauréat : plus d'un tiers ont ce diplôme uniquement, et presque deux tiers sont diplômés du supérieur, dont la moitié d'un bac+5. Les deux domaines de diplôme les plus souvent mentionnés sont celui de droit et celui de commerce/économie/gestion/comptabilité/finances. Très logiquement, les élèves ayant intégré la formation par le concours externe ont un niveau de diplôme supérieur à leurs collègues ayant passé le concours interne² : ils sont très majoritairement titulaires d'un bac+5, et les internes sont principalement des bacheliers.

Par ailleurs, les femmes sont plus fréquemment titulaires d'un diplôme du supérieur : elles sont 32 à avoir validé un diplôme d'au moins bac+2 (soit 7 femmes sur 10), tandis que nous comptons 19 hommes dans cette situation (soit 5 hommes sur 10). La différence est encore plus marquée si l'on s'intéresse aux titulaires d'un bac+5 : 4 femmes sur 10 sont concernées, contre seulement 1,5 hommes sur 10.

Au final, les différentes analyses permettent de distinguer deux grands profils types : celui de l'élève interne (un homme d'un âge élevé et peu diplômé) et celui de l'élève externe (une femme jeune, et diplômée du supérieur).

Graphique 4 : DISP d'origine des élèves – Effectifs



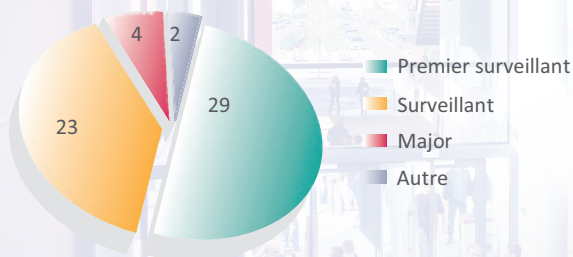
Les principales DISP d'origine des élèves sont Lille (16 élèves), Paris (14), Bordeaux et Rennes (12 élèves chacune). Les autres DISP sont toutes représentées, avec des effectifs d'élèves allant de 4 (Marseille) à 8 (Lyon et Dijon).

Depuis la 20^e promotion de lieutenants « concours » (soit 5 promotions), Paris a toujours été parmi les 3 premières DISP d'origine des élèves. Bordeaux et Lille y ont figuré 3 fois, et Marseille et Lyon à deux reprises.

² Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un bac+2, tandis que le concours interne est accessible aux personnels pénitentiaires ayant cumulé 4 ans de service. Ces personnels ont donc pu rentrer dans l'administration pénitentiaire avec le grade de surveillant et être diplômés du brevet uniquement.

Origines professionnelles

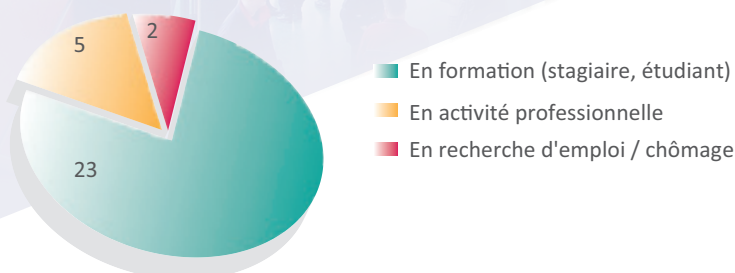
Graphique 5 : Dernier grade occupé dans l'administration pénitentiaire par les internes – Effectifs²



Les 58 répondants internes sont principalement d'anciens premiers surveillants (29 élèves). 23 répondants avaient le grade de surveillant et 3 celui de major. Deux élèves ont déclaré d'autres origines : ils étaient CPIP et adjoint administratif. À titre de comparaison, au sein des 4 dernières promotions, les agents étaient principalement d'anciens surveillants.

Les répondants ont en moyenne 12 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire, les hommes étant ceux qui cumulent le plus d'années d'expérience (12,4 ans contre 10,9 pour leurs consœurs).

Graphique 6 : Situation professionnelle des élèves externes au moment du concours – Effectifs

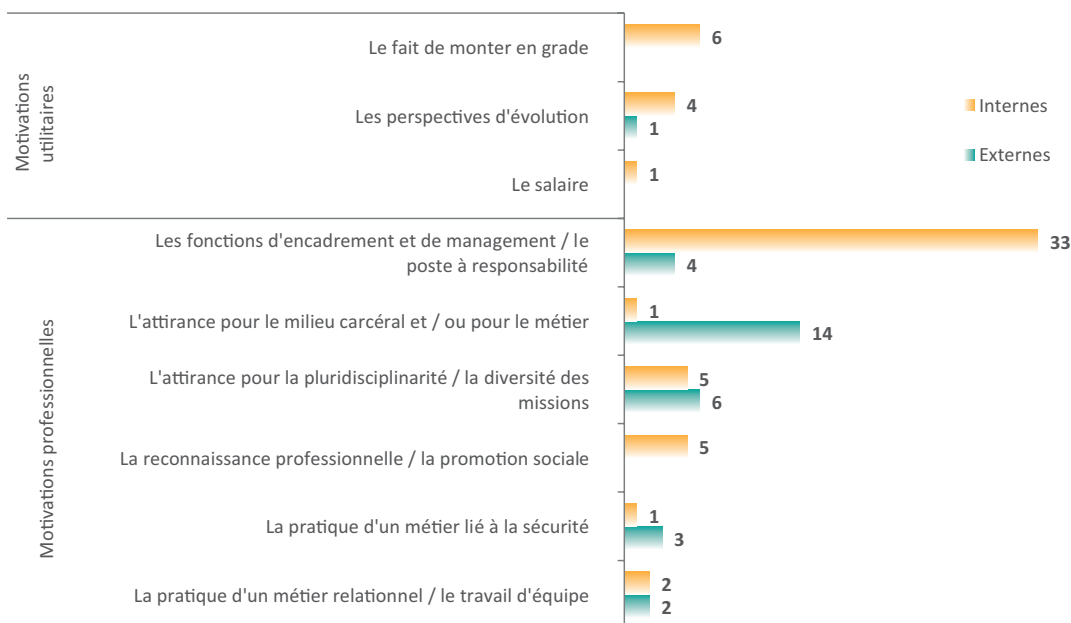


Concernant les agents ayant intégré la formation par le biais du concours externe *via* les emplois réservés, la plupart étaient en formation au moment du concours (23 élèves ont répondu être stagiaires ou étudiants). Cinq seulement étaient en activité et 2 en recherche d'emploi.

Par ailleurs, 14 élèves ont déjà eu une expérience d'encadrement, dans le cadre d'une activité professionnelle (9) et/ou extra-professionnelle (7).

Motivations, attentes et perspectives professionnelles

Graphique 7 : Première motivation à suivre la formation de lieutenant – Effectifs³



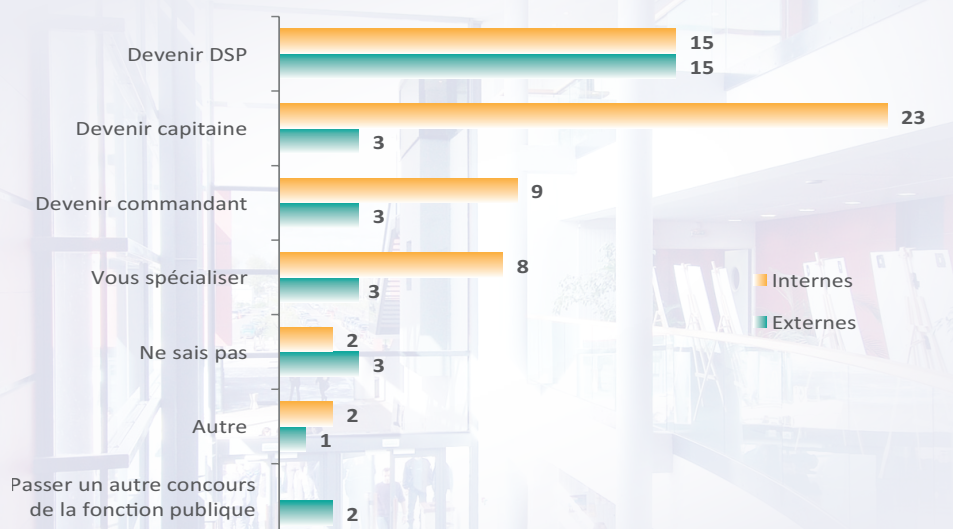
La première motivation à suivre la formation varie selon la modalité d'accès au concours. En effet, près de la moitié des internes ont été attirés par les fonctions d'encadrement et de management et/ou le poste à responsabilités, tandis que leurs collègues externes ont principalement répondu avoir intégré la formation pour leur attrance envers le milieu carcéral et/ou le métier.

D'autres motivations sont partagées par l'ensemble des élèves : l'attrance pour la pluridisciplinarité et/ou la diversité des missions ; la pratique d'un métier lié à la sécurité ; ou encore la pratique d'un métier relationnel.

Au final, si les motivations professionnelles sont celles qui attirent le plus d'élèves, elles sont mentionnées par davantage d'externes (29 sur 30) que d'internes (47 élèves sur les 58 répondants).

² Deux élèves n'ont pas précisé leur ancien grade.

³ Deux élèves n'ont pas fait part de leurs motivations à suivre la formation.

Graphique 8 : Première perspective professionnelle envisagée par les élèves à l'entrée en formation – Effectifs⁴

Les deux premières perspectives des élèves à leur entrée en formation sont de devenir DSP (30 élèves) ou capitaine (26 concernés). Les autres répondants projettent de devenir commandant (12), de se spécialiser (11) ou de passer un autre concours de la fonction publique (2). Deux élèves souhaitent rejoindre le poste de chef de détention, et un autre a pour objectif d'intégrer la prochaine formation de CPIP. Enfin, 5 élèves ne savent pas encore quelle orientation donner à leur carrière.

Les perspectives sont assez dépendantes de la modalité d'accès du concours : les internes sont davantage attirés par le fait de devenir capitaine (progression de grade), tandis que leurs collègues externes souhaitent en premier lieu devenir DSP (progression de corps).

Par ailleurs, les attentes des élèves vis-à-vis de la formation résident principalement dans le développement et/ou la réactualisation des compétences/connaissances (86 répondants), les cours de management (84), les cours sur la gestion de crise en détention (82) et les cours sur la réglementation pénitentiaire (82).

⁴ Un élève n'a pas fait part de ses perspectives professionnelles.

24^e promotion de lieutenants pénitentiaires

AOÛT 2019

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr

